

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3549

présenté par

M. Sansu, M. Tjibaou et M. Maurel

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	1 000 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	2 200 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	1 200 000 000
TOTAUX	2 200 000 000	2 200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'oppose à la quatrième baisse consécutive que subit l'aide publique au développement. En passant de 4,4 milliards d'euros alloués en LFI 2025 à 3,7 milliards dans ce PLF 2026, le gouvernement entend baisser de 16% les crédits d'une aide nécessaire à la réalisation de la solidarité internationale.

Dans la copie du gouvernement, l'aide publique au développement ne représenterait plus que 0,48% du revenu national brut français, loin derrière l'objectif demandé par l'OCDE, qui veut que chaque pays y contribue à hauteur de 0,7% de son RNB.

Nous nous opposons à ce recul préoccupant d'une aide qui se traduit par des avancées concrètes, comme l'amélioration du taux de scolarisation ou la baisse de la mortalité infantile. Ce rabetage s'inscrit dans un contexte global, dont la figure de proue est les États-Unis. Alors qu'ils étaient le premier contributeur à l'aide au développement, avec 63 milliards d'euros accordés chaque année, les coupes réalisées par l'administration Trump ont fait perdre à 30 millions de femmes et de filles l'accès à la contraception en 2025.

Pour maintenir cette solidarité internationale, nous proposons d'allouer 2,2 milliards de crédits à l'APD, pour revenir aux niveaux normaux que nous observions en LFI 2023 et 2024.

À cette fin, notre amendement propose d'abonder de 2 200 000 000 de crédits en AE et en CP le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » en prélevant, en AE et en CP, hors titre 2, 250 000 000 de crédits de l'action 1 « Action économique et financière multilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement », 750 000 000 de crédits de l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement » et 1 200 000 000 de l'action 1 « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement ». Nous appelons évidemment le gouvernement à lever le gage.